



POLITIQUE SECTORIELLE

EXPLOITATION MINIÈRE EN EAUX PROFONDES

DEEP SEA MINING

DATE DE MISE EN APPLICATION : 01/01/2026



DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

SOMMAIRE

| | | |
|---|--|---|
| 1 | Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, acteur responsable et engagé | 3 |
| 2 | Périmètre couvert par la politique | 4 |
| 3 | Principes d'encadrement | 5 |
| 4 | Application de ces principes | 6 |
| 5 | Validation et révision de la politique | 6 |

1

LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA, ACTEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ

Pour répondre à une demande croissante de minéraux stratégiques, utilisés pour la technologie et la transition énergétique notamment, une activité minière d'exploitation en eaux profondes (*deep sea mining*) se développe progressivement.

Cette activité a des impacts, non maîtrisés, sur la biodiversité et le climat. En effet, l'activité minière d'exploitation en eaux profondes pourrait engendrer une perte de biodiversité massive, et probablement irréversible, et perturber le rôle essentiel du plus grand puits de carbone de la planète. Le volume de biosphère impacté serait bien plus important que celui touché par l'exploitation terrestre. Or restaurer les fonds marins, après leur exploitation, semble presque impossible et serait extrêmement coûteux¹.

En l'absence d'encadrement réglementaire et de solutions techniques en capacité de protéger la biodiversité, **le Groupe Crédit Mutuel Arkéa a adopté un engagement d'exclusion concernant ses activités de financements et d'investissements.**

Cette politique s'inscrit pleinement dans la feuille de route Finance durable du Groupe et dans sa stratégie biodiversité et capital naturel.



Elle contribue à l'**Objectif de Développement Durable n°14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.**

¹ - Source : <https://deep-sea-conservation.org/key-threats/>



PÉRIMÈTRE COUVERT PAR LA POLITIQUE

Cette politique d'encadrement s'applique aux activités suivantes du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- ▶ Activités de financement réalisées par les caisses locales adhérentes aux fédérations du **Crédit Mutuel de Bretagne** et du **Crédit Mutuel du Sud-Ouest**, **Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels** et **Arkéa Crédit Bail** ;
 - ▶ Activités de **capital-investissement** gérées par **Arkéa Capital** ;
 - ▶ Activités de **gestion d'actifs** réalisées par **Arkéa Asset Management** ;
 - ▶ **Investissements** réalisés par **Suravenir**, dans le cadre de la gestion des fonds en euros, et **Suravenir Assurances** ;
 - ▶ **Placements de trésorerie** du **Crédit Mutuel Arkéa** ;
 - ▶ **Investissements directs** réalisés par le **Crédit Mutuel Arkéa**.
- ▶ *À l'exception :*
- > des fonds à formules, fonds indiciaires, fonds structurés, des fonds de fonds en gestion d'actifs ;
 - > des encours indirects dont le ratio d'emprise de Suravenir est inférieur à 50 % ;
 - > des fonds ou mandats dédiés pour lesquels les contraintes sont imposées par les clients. Dans ce cas, il sera proposé aux clients d'adopter l'engagement du Groupe ;
 - > des UC externes ;
 - > des expositions indirectes via les placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa et d'Arkéa Capital (placements collectifs).

3

PRINCIPES D'ENCADREMENT

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2026

Entreprises

► Interdiction des financements et investissements aux acteurs exclusivement engagés dans l'exploitation minière en eaux profondes (*pure players*).

Afin de mettre en application cet engagement d'exclusion, le Groupe a fait le choix de s'appuyer sur les listes mises à disposition par des ONG reconnues de la Place, qui identifient les "*pure players*". Par conséquent, cet engagement est adopté sous réserve de la disponibilité et de la mise à jour de la liste des acteurs identifiés par ces ONG.

Projets

► Interdiction de tout financement et/ou investissement dans un projet dédié à l'exploitation minière en eaux profondes.

4

APPLICATION DE CES PRINCIPES

Chaque entité du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visée par la présente politique est responsable de l'intégration de ces principes à

ses politiques de financement et d'investissement existantes, ainsi qu'aux procédures de suivi et de contrôle.

5

VALIDATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique a été validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 11 décembre 2025.

Cette politique fera l'objet d'une révision régulière afin de s'inscrire en cohérence avec la trajectoire de progrès du Groupe en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, en lien avec les recommandations de Place.



1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon

Tél. : 02 98 00 22 22

cm-arka.com

@cmarkea

Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
Siège social : 1 Rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN : 775 577 018 RCS BREST.

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé du Crédit Mutuel Arkéa, des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Asset Management, Suravenir, Suravenir Assurances..).